

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du Mercredi 19 Novembre 2014

Présidence : Mme DUFRESNES

Présents : Mmes DEVEER, BOUSSELET, MAUGEZ, LINARD, Ms VAN DEN HENDE, DUFRESNES, BLANCKE Eric, FRANCOIS, BLANCKE M, BOURDIER.

Absents : M. VINCANT représenté par M. BLANCKE E

Mme DEJARDIN représentée par M. DUFRESNES

M. PAMART P. Mme PAMART L

Secrétaire : Mme LINARD a été élue à l'unanimité

Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye Extension de compétences

« Actions visant au maintien et à l'installation de professionnels de santé »

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye ;
- **VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juin 2014 décidant d'étendre les compétences de la CCVBN en matière d'Actions visant au maintien et à l'installation de professionnels de santé (médicaux ou paramédicaux), notamment par la création d'une MSP sur son territoire. La gestion de cet équipement sera déléguée à une structure juridique regroupant les professionnels de santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner son accord à la proposition de la Communauté de Communes consistant à étendre ses compétences en matière d'**Actions visant au maintien et à l'installation de professionnels de santé (médicaux ou paramédicaux), notamment par la création d'une MSP sur son territoire. La gestion de cet équipement sera déléguée à une structure juridique regroupant les professionnels de santé.** Adopté à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye : Modification de la composition de Bureau

Madame le Maire fait état d'une délibération de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye en date du 11 juin 2014 concernant la modification de la composition du Bureau (article 7 des statuts).

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner son accord à la proposition de la Communauté de Communes consistant à modifier l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes comme suit : "**Le conseil élit en son sein un bureau composé de 25 membres**". Adopté à l'unanimité

Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye Extension de compétences

« Logements locatifs adossés à des équipements d'intérêt communautaire »

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye ;
- **VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juin 2014 décidant d'étendre les compétences de la CCVBN en matière de Logements locatifs adossés à des équipements d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner son accord à la proposition de la Communauté de Communes consistant à étendre ses compétences en matière de **Logements locatifs adossés à des équipements d'intérêt communautaire**.

Adopté à l'unanimité

Convention avec le T.T.A concernant le TAP

Dans le cadre du TAP l'animateur sportif utilise le matériel du Tennis de Table ; c'est pourquoi une convention est établie entre la Commune, l'animateur et le T.T.A. Le Conseil Municipal accepte la présente convention et autorise Madame le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité.

Décision Modificative au BP 2014

022 Dépenses imprévues	- 8 870.00 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 8 870.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 8 870.00 €
21318 123 Travaux Eglise	+ 8 000.00 €
2051 Logiciel cimetièrè	+ 870.00 €

Adopté à l'unanimité

Convention hivernale avec les agriculteurs

Une convention est établie entre les agriculteurs et la Commune pour parer aux éventuelles chutes de neige afin de garantir le déneigement du territoire de la Commune. Le Conseil Municipal accepte la présente convention et autorise Madame le Maire à la signer. Adopté par 12 voix pour, M. BLANCHE Eric n'ayant pas participé au vote

Questions diverses

- Suite à l'intervention de Mme le Maire auprès de GRDF, la demande de Mme VANDERHEEREN et M. GERARD de refaire le trottoir va aboutir.
- Mme BOULLEE, Présidente des petites mains créatives a demandé à Mme Le Maire de présenter un dossier concernant la création d'une crèche associative et demande de réfléchir sur une possible donation de terrain.
- M. BOURDIER informe que suite à l'assemblée générale de l'ADICO, les cotisations sont légèrement augmentées pour 2015. De plus, les nouvelles règles de contrôle de gestion imposent aux associations d'avoir un N° de Siret pour pouvoir recevoir d'éventuelles subventions de la Mairie. La Mairie fera un courrier à toutes les associations pour les informer de la démarche à suivre.
- M. DUFRESNES a contacté la gendarmerie pour la mise en place des voisins vigilants sur la Commune.
- M. FRANCOIS informe qu'il a eu des remarques de visiteurs de la bourse aux jouets qui cherchaient la salle des sports. Des panneaux de signalisation sont prévus au budget 2015.
- M. FRANCOIS demande qu'en est-il de l'étude de l'ADTO pour la sécurité. Mme le Maire a reçu un dossier qui doit être étudié par la Commission des travaux.
- M. FRANCOIS demande que l'entreprise qui effectue les travaux de canalisation d'eau, chaussée Brunehaut n'empiète pas trop sur la chaussée. M. DUFRESNES verra avec le chef de chantier.

Le Maire,

Marie-Line DUFRESNES